

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## **Conditions générales :**

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## **Pharmacie :**

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## **Biologie et Biologie :**

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## **Optique :**

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## **Éducation :**

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## **Dentaire :**

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## **Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :**

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## **Adresses Mails utiles**

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## **Déclaration de Maladie**

Nº P19- 0044939

N°D: 11 726

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### **Cadre réservé à l'adhérent(e)**

Matricule : 1438

Société : Mupras (RA7)

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

F D OULLI Ahmed

Date de naissance :

01/01/1951

Adresse :

DIR LAMANI Blc R 2d.628 N°1

RIV. SEGBAT CASABLANCA

Tél. : 066 522 274

Total des frais engagés : 175,50 Dhs

### **Cadre réservé au Médecin**

Cachet du médecin :

Docteur ABBOUR Mohamed  
Médecine Générale  
Médecine du Sport  
Bd. Bagdad 177 bis, Ain Chok  
Casablanca - GSM: 0674 45 11

Date de consultation :

01/11/2019

Nom et prénom du malade :

Mme D AL OUSSI

Age : 60 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Abdominal

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 01/11/2019

Le : 01/11/2019

Signature de l'adhérent(e) :

2019

MUPRAS  
RECEPTION  
ACCUEIL

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
01/01/19	Actes	A	120.000	Docteur ABDO Médecin de la Médecine de SOON Bd. Bagdad 177 bis Casablanca - GSM : 0674.4530

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie EL AL NURHILI DRSS Docteur en Pharmacie El Lamaine, Bloc P N°6, H.M En Sabaa - Casablanca T. 0522 63 64 86	01/11/19	155,50

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

**Docteur ABOUR Mohamed**

**Médecine Générale**

Titulaire du diplôme Universitaire

de médecine du Sport de Rennes en France

Medecin agré pour la délivrance des certificats

medicaux pour l'obtention du permis de conduire



**الدكتور عبور محمد**

**الطب العام**

حاصل على شهادة جامعية في الطب الرياضي

برلين بفرنسا

طبيب مرخص لمنح الشواهد الطبية

للحصول على رخصة السياقة

Casablanca, le ..... 01/11/19.....

mme

DALOUSSÉ

FATHA

)

27,50

نسبة 5% من

29,00

نسبة 5%

Nausee sans

99,00

نسبة 5%

cas 3x / jour

155,50

minutes avant les repas

œdes long (bte de 20g)

1 gr / jour matin à jeun

**Pharmacie EL HAY**  
AITIRHILI DRUGS  
Docteur en Pharmacie  
Dar Lamane, Blok P N°6, H.M.  
Ain Sébaâ - Casablanca  
Tél: 0522 63 84 86

**Docteur ABOUR Mohamed**  
Médecine Générale  
Médecine du Sport  
Bd. Bagdad 177 bis, Ain Chock  
Casablanca - GSM : 0674.45.11.90

06 74 45 11 90 . مكرر شارع بغداد (أمام الخيرية الإسلامية) - الهاتف المحمول :

177, Bis Bd Bagdad Ain Chock - GSM : 06 74 45 11 90

(En face de la maison de bienfaisance Ain Chock) - Casablanca